Le Don suisse et l'aide intellectuelle à l'étranger

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes**

Band (Jahr): **54 (1946)**

Heft 7

PDF erstellt am: **29.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-556457

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Solothurn A. Z. Nº 7 - 14. Februar 1946 54. Jahrgang

DAS ROTE KREUZ
LA CROIX-ROUGE

Organ des Schweizerischen Roten Kreuzes und des Schweizerischen Samariterbundes - Organe officiel de la Croix-Rouge suisse et de l'Alliance suisse des Samaritains

Le Don suisse et l'aide intellectuelle à l'étranger

Dans les pays que la guerre a ravagés, à côté de la misère matérielle, certains besoins intellectuels se font jour de plus en plus. Le Don suisse a donc à compter avec ce problème. Dans le programme qu'il s'était tracé, aucune mention n'est faite des secours d'ordre intellectuel, mais ils n'en ont jamais été non plus expressément exclus. Jusqu'à maintenant, l'Office central a toujours considéré que la véritable mission confiée au Don suisse était d'apporter les premiers secours, et qu'il devait avant tout sauver des vies en protégeant les victimes de la guerre de la faim, de la maladie et des rigueurs de l'hiver. Mais le Don suisse est obligé de s'adapter aux circonstances et son point de vue n'est pas formaliste il ne peut donc pas se désintéresser complètement du problème de l'aide intellectuelle, puisque celui-ci se pose aujourd'hui.

Le secours intellectuel comprend avant tout les domaines suivants: l'enseignement scolaire à tous les degrés, y compris le degré universitaire; l'aide aux étudiants, soit dans le pays même, soit en permettant des séjours en Suisse; l'aide aux travailleurs intellectuels; le développement de la formation professionnelle dans tous les métiers s'occupant de la réparation des dommages de guerre; la participation à la création de centres de travail intellectuel et de vie communautaire dans les territoires dévastés; le développement de l'étude des problèmes que pose la réparation des dommages de guerre.

Il est évident que les besoins intellectuels des pays sinistrés ne doivent pas être considérés comme moins importants que les besoins matériels; le Don suisse estime donc qu'il doit, dans la mesure de ses possibilités, aider à trouver des solutions à ce problème, bien qu'existe sans aucun doute un certain danger de dispersion. L'Office central pense que sa tâche est d'appuyer l'effort de toutes les organisations s'occupant d'aide intellectuelle dans un domaine quelconque; ces organisations coordonnant elles-mêmes le travail de tous ceux que la question intéresse, l'appui doit être poursuivi jusqu'à ce que le résultat d'une collecte ait assuré des fonds suffisants. Les sommes ainsi récoltées devront être employées sur la base d'un plan établi selon les directives du Don suisse; ce dernier s'est cependant contenté d'en fixer les grandes lignes, laissant aux organisations le soin de réaliser le projet.

Cette idée a déjà été appliquée dans le domaine de la librairie. Le Comité exécutif du Don suisse a accordé un crédit important à la Commission d'aide par le livre suisse.

Les fonds fournis par le Don suisse doivent être employés selon les directives suivantes:

La Commission d'aide par le livre suisse s'occupe avant tout de la distribution de littérature scientifique aux universités détruites, de littérature professionnelle aux écoles et associations professionnelles et d'ouvrages divers à toutes les organisations qui poursuivent un but de renaissance intellectuelle dans les régions particulièrement éprouvées par la guerre.

La Commission d'aide par le livre suisse est libre de ses décisions devant les demandes qui lui parviennent. Elle ne tient compte que du point de vue humanitaire et ne poursuit aucun but d'ordre politique, confessionnel ou autre; elle ne s'arrête pas non plus à des considérations économiques. Parmi les milieux suisses qui s'intéressent à ce genre de secours et se sont adressés à elle, elle choisira elle-même, selon leur importance dans la vie intellectuelle de notre pays, ceux qui peuvent participer à la réalisation de ses projets.

La Commission d'aide par le livre suisse partagera ses secours entre les différents pays sinistrés dans les proportions suivantes: France 20 %, Allemagne 30 %, Italie 10 %, Autriche 10 % pays divers 30 %.

Le versement du Don suisse sera employé à des achats de livres, et non pas à couvrir les frais d'organisation et de distribution. La Commission d'aide par le livre suisse est responsable du choix des ouvrages. Elle évitera les textes susceptibles de troubler la paix confessionnelle ou politique, ou dont le contenu est en opposition avec la mentalité suisse. Les secours seront organisés de manière à ce qu'un nombre aussi grand que possible de gens puisse profiter des livres. Sur tous les livres une mention rappellera qu'ils sont offerts par le Don suisse aux victimes de la guerre.

Le Don suisse a refusé jusqu'à maintenant de se charger de l'hospitalisation en Suisse d'intellectuels. Les raisons qui ont inspiré cette décision sont la difficulté de savoir quelles sont les personnes dignes de ce privilège et le danger de voir l'action s'étendre démesurément. L'Office central n'accepte donc de prendre à sa chargé que les tuberculeux.

Dienende Liebe

(Zu einem neuen Buche von Dr. med. *Marcelle Dalloni.* Paulus-Druckerei, Freiburg i. Ue. 1945. Uebertragen aus dem Französischen von Elisabeth Schwarz.)

Die schon seit drei Jahren erwartete deutsche Uebertragung dieses in der welschen Schweiz vielgelesenen Wegweisers ist nun erschienen. Den Freiburger Krankenschwestern gewidmet, stellt das Buch ein Résumé dar von zwanglosen Unterhaltungsvorträgen, welche die Verfasserin in den Jahren 1940/1941 in der rühmlich bekannten, freien *Ecole d'Infirmières de Pérolles* gehalten hat. In gefälliger, liebenswürdiger Form spricht die eifrige, strenggläubige Aerztin, die selbst durch die harte Schule schwerster, langwieriger Krankheit gegangen ist, zu den Schwestern und öffnet ihnen die Augen über die tiefgründige Bedeutung ihres segensreichen Berufes.

Von allen Frauenberufen hat derjenige der Krankenpflegerin das unbestreitbare Vorrecht, dass sich bei der Ausübung dieses Berufes immer wieder Gelegenheiten bieten, Geist und Seele im Dienste christlicher Barmherzigkeit zu entfalten. Es ist das ein köstliches Vorrecht, aus dem für die Schwester die Pflicht erwächst, sich mit ganzer Kraft